



COMPARATIF DES DIFFERENTES FORMES DE STATUTS DE SOCIETES (SA, SAS, SARL)

publié le 21/11/2010, vu 7566 fois, Auteur : [Anthony BEM](#)

Le choix de la forme juridique d'une société découle d'une réflexion adaptée à l'activité et au projet d'entreprise. Le tableau synthétique présenté ci-dessous a pour objet de permettre une vue d'ensemble des trois formes de sociétés les plus couramment utilisées.

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de la moitié au moins à la constitution
Nombre d'associés	> 7	> 1	> 1
Organes	Conseil d'administration obligatoire, dont président personne physique	Un ou plusieurs gérants, associés ou non	Président unique (peu importe qu'il soit physique ou morale)
Fiscalité	IS ou option pour l'IR sous certaines conditions	IS sauf option pour l'IR pour les SARL de famille	IS ou option pour l'IR sous certaines conditions

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de la moitié au moins à la constitution
Transmission des parts ou des actions	Cession libre entre associés, sauf clause d'agrément ou de préemption	Cession libre entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants des associés. Procédure d'agrément dans les autres cas	Cession libre, mais les statuts peuvent prévoir l'inaliénabilité pendant un certain nombre d'années. Les statuts peuvent soumettre toute cession d'action à l'agrément préalable de la société
Responsabilité des associés	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Nomination et révocation du dirigeant	Nomination et révocation du PDG par le conseil d'administration. Nomination et révocation des directeurs généraux par le CA sur proposition du PDG	Nomination selon les statuts ou décision collective des associés. Révocation à la majorité simple, avec indemnisation à défaut de justes motifs	Nomination et révocation du Président selon les statuts
Présence d'un commissaire aux comptes	Obligatoire	Obligatoire au-delà d'une certaine taille	Facultative mais obligatoire au-delà de certains seuils

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de la moitié au moins à la constitution
Statut social du dirigeant personne physique	Le président est soumis au régime général de la sécurité sociale	Le gérant associé est soumis au régime des travailleurs non salariés	Le président est soumis au régime général de la sécurité sociale
Statut fiscal du dirigeant personne physique	Abattement de 10 %, puis de 20 % sur les revenus perçus par les dirigeants, qu'il soit associé. Taxation des dividendes (revenus des capitaux mobiliers). Rémunération déductible des résultats de l'entreprise	Abattement de 10 %, puis de 20 % sur les revenus perçus par le gérant	Idem que pour la SA Si le Président est une personne morale, ses revenus sont taxés dans la catégorie « revenus des capitaux mobiliers »
Mode de financement et ouverture du capital	Augmentation de capital par émission privée d'actions, d'obligations, bons de caisse, recours aux établissements financiers publics ou privés, mise en réserve de bénéfices, apports en compte courant	Augmentation de capital par apports nouveaux, mise en réserve des bénéfices, recours aux établissements financiers, apports en compte courant	Appel public à l'épargne interdit. Augmentation de capital par émission d'actions, bons de caisse, recours aux établissements financiers publics ou privés, mise en réserve de bénéfices, apports en compte courant

Le choix de la forme sociale est une question qui s'apprécie au cas par cas et la consultation préalable d'un avocat par les futurs associés permet très souvent d'éviter des déconvenues ou des écueils.

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com